

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 18 mai à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Thibault CALMARD, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE, Frédéric CHAZELLE

Absent (1) : Guy CHAZOT

Procuration (1) : Guy CHAZOT a donné procuration à Sandrine HAUTEVILLE

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Yvan CARRET

Date convocation : 07/05/2024

6 ► MISE A DISPOSITION D'AGENT ENTRE LA COMMUNE DE SAILLANT ET LE SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant le projet de convention de mise à disposition de Mme Emilie COSTE entre la commune de SAILLANT et le SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE ;

Monsieur le Président du SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE demande la mise à disposition pour le SIAEP de Madame Emilie COSTE, Adjoint Technique, par la commune de SAILLANT

Cette mise à disposition s'effectuerait selon les modalités suivantes :

- Durée : du 01/07 au 30/09 de chaque année (dans la limite de 35 h au total)
- Lieu d'exercice de la mise à disposition : hameaux de SAILLANT et VIVEROLS desservis en eau potable par le SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE
- Missions : relevés des compteurs d'eau
- Madame Emilie COSTE sera placée sous la responsabilité hiérarchique de M. Yohann CARRET
- Modalités financières : la rémunération mensuelle brute ainsi que les charges sociales de cet agent seront remboursés à la commune de SAILLANT

Les modalités d'organisation de cette mise à disposition sont précisées dans une convention de mise à disposition du personnel signée entre la commune de SAILLANT et le SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ **accepte** de mettre à disposition du SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE l'agent Emilie COSTE selon les modalités précitées et détaillées dans la convention

↳ **approuve** le projet de convention de mise à disposition d'Emilie COSTE par la commune de SAILLANT tel rapporté en annexe. Cette convention sera signée pour 1 an, renouvelable 2 fois (soit 3 ans au total)

AR Prefecture

063-216303099-20240518-20240518_06-DE
Reçu le 23/05/2024

↳ charge Monsieur le Maire d'émettre un titre au SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE pour le remboursement de la rémunération (salaire brut chargé) de Madame Emilie COSTE au prorata du nombre d'heures effectuées pour le SIAEP, sur la base d'un certificat administratif.

↳ autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

↳ donne tout pouvoir au Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

